Envoyé en préfecture le 26/04/2025
Reçu en préfecture le 26/04/2025
Publié le
ID : 971-200041507-20250331-2025CC2SDIAF33-DE

Communauté d'agglomération

La Riviera du Levant

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 31 MARS 2025

DÉLIBÉRATION N°2025-CC-2S-DIAF-33

RELATIVE À L'ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trente-et-un du mois de mars, le Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération la Riviera du Levant (CARL), sur convocation affichée à la date du 19 mars 2025 s'est réuni à 18h15, à l'espace Francisque BAPTISTE de la commune de Sainte-Anne, sous la présidence de Monsieur Loïc TONTON, le président de la CARL, pour délibérer des questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée intercommunale.

Madame Marianne GRANDISSON ayant été désignée secrétaire de séance,

Nombre de conseillers en exercice composant le Conseil Communautaire : 41
Conseillers présents : 24
Votants : 31 (dont 7 procurations)

	QUALITÉ	PRÉNOM	NOM	PRÉSENT	ABSENT	PROCURATION
1	M.	Loïc	TONTON	X		
2	M.	Francs	BAPTISTE	X		
3	M.	Guy	BACLET		X	
4	Mme	Nicole	SINIVASSIN	X		
5	Mme	Nanouchka	LOUIS		X	
6	Mme	Myriam Lucie	BROSIUS	X		
7	Mme	Marianne	GRANDISSON	X		
8	M.	Michel	HOTIN		X	
9	M.	Richard	ALBERT		X	Procuration à Jean-Luc PERIAN
10	Mme	Olivia	RAMOUTAR	X		
11	M.	Jean-Claude	CHRISTOPHE	X		
12	M.	Jean-Luc	PERIAN	X		
13	M.	Jacques	KANCEL		X	
14	Mme	Elodie	CLARAC		X	Procuration à Yves QUIQUEREZ
15	M.	Yves	QUIQUEREZ	X		
16	Mme	Muguette	DAIJARDIN		X	Procuration à Eddy LORIDON
17	Mme	Nelly	SEJOR	X		
18	M.	Teddy	MARY	X		
19	M.	Christian	BAPTISTE	X		
20	M.	Teddy	BARBIN		X	
21	M.	Emmery	BEAUPERTHUY	X		
22	Mme	Nadia	CELINI		X	

Envoyé en préfecture le 26/04/2025
Reçu en préfecture le 26/04/2025
Publié le
ID : 971-200041507-20250331-2025CC2SDIAF33-DE

23	M.	Hugues	CHATEAUBON	X		
24	Mme	Lydia	FARO épse COURIOL	X		
25	M.	Jules Joël	FRAIR		X	Procuration à Wennie MOLIA
26	M.	Lucien	GALVANI	X		
27	Mme	Valérie	HUGUES	X		
28	Mme	Marguerite Ephreme	KANCEL MURAT	X		
29	Mme	Sylvia	LAPTES		X	Procuration à Eric LATCHOUMANIN
30	M.	Eric	LATCHOUMANIN	X		
31	M.	Eddy	LORIDON	X		
32	M.	David Laurent	LUTIN		X	
33	Mme	Mariette	MANDRET épse PASSAVE		X	
34	Mme	Wennie Youna	MOLIA	X		
35	Mme	Liliane	MONTOUT		X	procuration à Emmery BEAUPERTHUY
36	Mme	Nina Valentine	PAULON	X		
37	Mme	Sophie	PEROUMAL épse. SYLVANISE	X		
38	M.	Patrice	PIERRE-JUSTIN		X	
39	M.	Patrick	SOLVET	X		
40	M.	Sébastien Mickael	THOMAS		X	
41	Mme	Jocelyne	VIROLAN		X	procuration à Valérie HUGUES

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des Collectivités territoriales, notamment les articles L. 1612-2 - applicable à la CARL par renvoi de l'article L. 1612-20, L.2311-1, L. 2311-1-2, L.2312-1 et suivants ainsi que L. 2313-1 et suivants applicables à la CARL par renvoi de l'article L. 5211-36 du même code ;

Vu le Décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu la délibération n° 2021-CC-8S-DAF-59 du Conseil communautaire du 2 décembre 2021 portant la mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1er Janvier 2022 ;

Vu la délibération n° 2023-CC-6S-DAF-90 du conseil communautaire du 18 février 2025 relative au débat d'orientation budgétaire 2025 portant sur le rapport d'orientation budgétaire 2025 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57 dans sa version actuellement en vigueur ;

Envoyé en préfecture le 26/04/2025
Reçu en préfecture le 26/04/2025
Publié le
ID : 971-200041507-20250331-2025CC2SDIAF33-DE

Vu le rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes présenté lors du conseil communautaire du 18 février 2025 ;

Vu le rapport sur la situation en matière en matière de développement durable présenté lors du conseil communautaire du 18 février 2025 ;

Vu la présentation lors de la Commission Finance du 18 mars 2025,

Vu la délibération n°2025-CC-2S-DIAF-30 u Conseil communautaire du 31 mars 2025 portant modification des Autorisations de Programme, Autorisations d'engagement et des Crédits de Paiements ;

Vu le projet de budget primitif 2025 tel que annexé ainsi que la note explicative de synthèse;

Considérant le fait que Monsieur le Président soumet à l'examen et au vote, par chapitre, le projet de budget primitif 2025 qu'il propose tel qu' annexé à la présente délibération ;

Entendu le rapport de M. le Président et après en avoir débattu.

A l'unanimité des voix exprimées, par 31 voix pour,

DECIDE :

Article 1er : De voter par chapitre puis dans sa globalité, le budget primitif 2025 de la manière suivante :

III. LE BUDGET

INVESTISSEMENT

Dépenses

Chapitres	**Propositions**
20 - Immobilisations incorporelles (y compris opérations)	**4 138 530 ,00 €** *(a)*
204 - Subventions d'équipement versées (y compris opérations)	**2 000 000 €** *(b)*
21 - Immobilisations corporelles (y compris opérations)	**2 084 200,00 €** *(c)*
23 - Immobilisations en cours (y compris opérations)	**7 496 424,00 €** *(d)*
- *155 - Aménagement du littoral*	*200 000,00 €*

Envoyé en préfecture le 26/04/2025
Reçu en préfecture le 26/04/2025
Publié le
ID : 971-200041507-20250331-2025CC2SDIAF33-DE

- *157 - PCAET*	*300 000,00 €*
- *171 - Terrain de foot de proximité*	*950 000,00 €*
- *181 - Programme stratégique de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations*	*1 335 000,00 €*
- *302 - Plan Local de l'Habitat*	*155 000,00 €*
- *313 - Réhabilitation et reconstruction du complexe de tennis*	*4 159 883,00 €*
- *314 - Jardins partagés de Kervino*	*700 000,00 €*
- *315 - Construction de ZMEL*	*100 000,00 €*
- *316 - Elaboration du Scot de la CARL*	*50 000,00 €*
- *317 - Construction de pistes cyclables*	*200 000,00 €*
- *319 - Aménagement du port de Galbas*	*300 000,00 €*
- *320 - Plan intercommunal de sauvegarde*	*113 500,00 €*
- *321 - Construction d'une plateforme multiservices*	*1 498 000,00 €*
- *322 - Acquisition et aménagement de tiers lieux et espaces de coworking*	*800 000,00 €*
- *323- Elaboration et mise en oeuvre du schéma directeur des systèmes d'informations et du numérique*	*500 000,00 €*
- *324 - Acquisition de matériel roulant*	*200 000,00 €*
- *325 - Porte des Alizés - Revitalisation de l'Est de la Désirade*	*300 000,00 €*
- *326 - Subventions versées aux communes*	*2 000 000,00 €*
Total dépenses d'équipement	**15 719 154,00 €** *e = (a)+(b)+(c)+(d)*
27 - Autres immobilisations financières	30 000 €
Total dépenses financières	**30 000 €**
45 - Chapitres d'opérations pour compte de tiers	8 000 000 € *(f)*
Total restes à réaliser	**3 802 020,74 € *(g)***
Total dépenses réelles d'investissement	**27 551 174,74 €** ***h= (e)+(f)+(g)***

Envoyé en préfecture le 26/04/2025
Reçu en préfecture le 26/04/2025
Publié le
ID : 971-200041507-20250331-2025CC2SDIAF33-DE

041- Opérations patrimoniales	700 000 € (i)
Solde d'execution negatif reporté	2 712 366,69 € (j)
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**30 963 541,43 €** *(k) = (h)+(i)+(j)*

Recettes

Chapitres	**Propositions**
13 - Subventions d'investissement	3 641 136,40 € (a)
16 - Emprunts et dettes assimilées	16 864 764,47 € (b)
Total recettes d'équipement	**20 505 900,87 €** *c=(a)+(b)*
10 - Dotations, fonds divers et réserves	452 900,00 €
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	2 712 366,69 €
Total recettes financières	**3 165 266,69 € (d)**
Total Restes à réaliser	**3 688 486,42 € (e)**
Total recettes réelles d'investissement	**27 359 653,98 €** *(f) = (c)+ (d)+(e)*
021 - Virement de la section de fonctionnement	1 177 298,00 €
040 - Opérations ordre transfert entre sections	1 726 589,45 €
041- Opérations patrimoniales	700 000 €
Total des recettes d'ordre d'investissement	**3 603 887,45 € (g)**
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**30 963 541,43 €** *(h) = (f)+(g)*

FONCTIONNEMENT

Dépenses

Chapitres	**Propositions**
011 - Charges à caractère général	5 941 375, 69 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	6 745 251,00 €

Envoyé en préfecture le 26/04/2025
Reçu en préfecture le 26/04/2025
Publié le
ID : 971-200041507-20250331-2025CC2SDIAF33-DE

014 - Atténuations de produits	8 059 969,56 €
65 - Autres charges de gestion courante	23 544 845,00 €
Total dépenses de gestion courante	**44 291 441,25 €**
66 - Charges financières	718 647,00 €
Total dépenses réelles de fonctionnement	**45 010 088, 25 €**
023 - Virement à la section d'investissement	1 177 298,00 €
042 - Opérations ordre transférées entre sections	1 726 589,45 €
Total dépenses d'ordre de fonctionnement	**2 903 887,45 €**
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**47 913 975,70 €**

Recettes

Chapitres	**Propositions**
013 - Atténuations de charges	63 605,00 €
73 - Impôts et taxes	1 737 709,00 €
731 - Fiscalité locale	35 790 429,00 €
74 - Dotations et participations	6 041 498,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	411 068,00 €
Total recettes de gestion courante	**44 044 309,00 €**
Total Restes à réaliser	**47 350,00 €**
Total recettes réelles de fonctionnement	**44 091 659, 00 €**
002 - Résultat reporté	3 822 316,70 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**47 913 975,70 €**

Article 2 : D'arrêter le budget global 2025 conformément au tableau suivant :

INVESTISSEMENT	Propositions	FONCTIONNEMENT	Propositions	**TOTAL BUDGET PRIMITIF**

Envoyé en préfecture le 26/04/2025
Reçu en préfecture le 26/04/2025
Publié le
ID : 971-200041507-20250331-2025CC2SDIAF33-DE

Dépenses	30 963 541,43 €	Dépenses	47 913 975.70 €	**78 877 517.13 €**
Recettes	30 963 541,43 €	Recettes	47 913 975.70 €	**78 877 517.13€**

Article 3 : **D'autoriser** le Président à prendre les actes administratifs idoines et à signer au nom, et pour le compte de l'établissement public, toutes pièces de nature administrative, technique ou financière nécessaires à l'application de la présente délibération.

Article 4 : De charger le Président et le comptable public, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré ce jour

Pour extrait conforme

LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION LA RIVIERA DU LEVANT

Loïc TONTON

- Transmis à la Sous-Préfecture de Pointe-à-Pitre ;
- Date prévisionnelle de publication : sous-huitaine après transmission à la Sous-Préfecture de Pointe-à-Pitre
- Notifié aux maires du Gosier, de Sainte-Anne, de Saint-François et de la Désirade ;
- Notifié au Trésorier de Sainte-Anne ;

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de la Guadeloupe (6, rue Victor Hugues – 97100 Basse-Terre ; Téléphone : 05 90 81 45 3 ; Télécopie : 05 90 81 96 70 ; Courriel : greffe.ta-basse-terre@juradam.fr) ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. Qu'elle soit expresse ou implicite, la décision prise pourra être déférée à ce même Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.